

Liste rouge

des Mammifères
du Poitou-Charentes

2018



Le Poitou-Charentes présente une importante richesse biologique liée à sa position climatique et à la diversité des substrats géologiques et des milieux, depuis les habitats de la frange littorale jusqu'aux massifs forestiers poitevins de la Vienne en passant par les plaines et coteaux calcaires charentais, les bois thermophiles, les landes et marais acides du sud de la Charente et de la Charente-Maritime ou le bocage des Deux-Sèvres.

Cette richesse est fortement menacée et sa conservation globale n'est pas assurée à long terme. Pourtant, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur, intégré dans les politiques publiques.

Les listes rouges des espèces menacées du Poitou-Charentes sont un outil de connaissance indispensable permettant de hiérarchiser les espèces selon leur risque d'extinction, de surveiller l'évolution de la situation des espèces, d'informer et sensibiliser sur le type et le niveau de menaces pesant sur la biodiversité, de fournir une base cohérente pour orienter les politiques publiques et de proposer des orientations de gestion des espèces les plus gravement menacées et de leurs habitats.

Les associations naturalistes affiliées à Poitou-Charentes Nature ont mis en œuvre, entre 2015 et 2018, la déclinaison des listes rouges à l'échelle du Poitou-Charentes. Ce programme, coordonné par Poitou-Charentes Nature et la LPO France, a eu pour objet l'évaluation de la plupart des groupes faunistiques de ce territoire, aussi bien vertébrés (Oiseaux, Mammifères, Reptiles, Amphibiens), qu'invertébrés (Odonates, Rhopalocères, Cigales, Ascalaphes, Mantres et Phasme), ainsi que celle de la Fonge (champignons).

Chacune de ces listes rouges a été rédigée selon la méthodologie proposée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sur la base des lots de données mis à disposition par les structures naturalistes œuvrant sur le territoire et en s'appuyant sur les connaissances et l'appui scientifique d'un comité d'experts locaux, régionaux et nationaux.

Les résultats de ces travaux sont synthétisés dans ce document.



▲ Minioptère de Schreibers © Matthieu Dorfiac

■ DÉMARCHE D'ÉVALUATION

La Liste rouge des mammifères du Poitou-Charentes porte sur 96 espèces sauvages, dont 73 mammifères terrestres et 23 mammifères marins. Parmi ces espèces, 24 taxons n'ont pas pu être évalués (NA). Il s'agit notamment de 6 espèces introduites (NA(a)) et de 18 espèces erratiques (NA(b)) dont la plupart sont des mammifères marins en ce qui concerne ce dernier critère. Trois espèces introduites après s'être échappées de captivité n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation. Il s'agit du Wallaby de Bennett, du Chien viverrin et du Daim européen.

L'évaluation des mammifères terrestres s'est appuyée sur la sollicitation d'un comité d'experts composé de 10 personnes représentant 6 structures (associations de protection de la nature, ONCFS). En ce qui concerne les mammifères marins (Cétacés et Pinnipèdes), l'évaluation a été confiée à l'Observatoire PELAGIS de la Rochelle, qui collecte les données issues des observations éparées en mer, des campagnes halieutiques de l'IFREMER et du réseau national d'échouage depuis de nombreuses années.

Les données utilisées pour l'évaluation des Mammifères sauvages proviennent de la compilation des bases de données des associations de protection de la nature (affiliées à Poitou-Charentes Nature) du Poitou-Charentes, de celles de la délégation Poitou-Charentes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) concernant les carnivores (données issues des carnets de bord des agents des services départementaux) et enfin celles de l'Observatoire PELAGIS pour toutes les données concernant les espèces marines. Cette centralisation a donné lieu à la création d'une base régionale comprenant 173 423 données de Mammifères sauvages (41 893 entre 1990 et 2005, 131 530 entre 2006 et 2015). L'évaluation pour la liste rouge présentée porte sur la période 2006-2015.

Le Loup, dont la dernière observation authentifiée date de 1937 (Charente), a été considéré comme une espèce éteinte en Poitou-Charentes.

Pour la plupart des espèces évaluées, ne disposant pas toujours d'un recul suffisant concernant l'évolution des effectifs régionaux, les critères A (réduction de la taille de la population), C (petite population et déclin) et D (population très petite) n'ont pas été appliqués. De la même manière, l'estimation d'une probabilité d'extinction dans la nature nous a souvent paru hasardeuse. Aussi, la majorité des espèces a été évaluée sur la base du critère B, relatif à la répartition géographique d'une espèce d'après les données récoltées sur 10 ans entre 2006 et 2015.

Cependant, en ce qui concerne les chiroptères, le suivi des sites d'hibernation et des sites de reproduction réalisé depuis plus de 20 ans par les associations a permis d'appliquer le plus souvent le critère A (Minioptère de Schreibers, Grand rhinolophe par exemple). Pour d'autres, l'évaluation se réfère au critère de répartition (B2) relatif à la zone d'occupation (AOO).

En plus des chiroptères, le déclin des populations constaté dans la région depuis plus de 10 ans a permis d'appliquer le critère A pour plusieurs autres espèces. Il s'agit notamment du Vison d'Europe, du Campagnol amphibie, de la Crossope aquatique, du Dauphin commun, de la Belette d'Europe et du Putois d'Europe.

Enfin, le critère D (population très petite) a été appliqué au Castor d'Eurasie, qui, suite aux opérations de réintroduction réalisées dans les années 70 sur la Loire, colonise depuis 2000 les bassins de la Vienne et du Thouet, mais avec des effectifs estimés à moins de 250 individus en Poitou-Charentes.

A l'issue de la première analyse, des ajustements ont été réalisés pour le Vison d'Europe, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et le Lapin de garenne.

La liste établie a été labellisée par l'UICN France le 14 décembre 2016 et validée par le CSRPN le 16 décembre 2016.



▲ Vison d'Europe © Gilles Martin

■ ÉTAT DES CONNAISSANCES ET RESULTATS DE L'ÉVALUATION

La Mammalogie en Poitou-Charentes

Si l'intérêt pour la mammalogie en Poitou-Charentes a débuté il y a plus d'un siècle, la dynamique d'aujourd'hui est sans commune mesure et assurée par divers organismes. Les associations naturalistes sont les principaux contributeurs en termes de récolte de données. Elles mènent des enquêtes, des inventaires, collectent et centralisent les données, assurent le suivi d'espèces patrimoniales (Loutre d'Europe, Castor d'Eurasie, Vison d'Europe, Campagnol amphibie, Chiroptères) et constituent les structures ressources pour l'ensemble des mammifères terrestres, à l'exception des espèces cynégétiques. Elles contribuent également à la mise en œuvre d'actions de protection (APPB), de préservation (Natura 2000) et animent des Plans Régionaux d'Actions (ex : PRA Chiroptères), déclinant des Plans Nationaux d'Actions (PNA). Mais elles ne sont pas les seules et d'autres organismes participent à la protection des mammifères en Poitou-Charentes. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est en charge du PNA Vison d'Europe et anime un réseau national sur le Castor d'Eurasie pour le compte du ministère. Il travaille également au suivi de plusieurs espèces patrimoniales (mammifères semi-aquatiques) sur le bassin de la Loire et au suivi des petits carnivores et des populations d'ongulés. Les bureaux d'études dans le cadre de leurs missions et les gestionnaires d'espaces naturels contribuent également à l'enrichissement des connaissances sur les mammifères du Poitou-Charentes. L'Observatoire PELAGIS (Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins) collecte les données issues des observations éparses de

mammifères marins en mer, des campagnes halieutiques de l'IFREMER et du réseau national d'échouage depuis de nombreuses années.

En 2011, le regroupement de toutes ces sources d'information a permis la publication de l'Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes qui fut la première synthèse sur ce groupe dans la région. Aucune liste rouge n'avait été élaborée à l'issue de ce travail de synthèse.

Suite à l'atlas, la dynamique mammalogique régionale n'a pas disparu et l'apparition des bases de données en ligne, entre autres, a considérablement contribué à l'essor des connaissances. En 2016, les associations de protection de la nature départementales de Poitou-Charentes Nature ainsi que leurs partenaires disposent alors d'un lot de données bien plus important qu'en 2011. Cette meilleure connaissance de la répartition régionale des espèces et l'ensemble des travaux spécifiques menés en Poitou-Charentes permettent aujourd'hui d'apprécier le statut des différents taxons et de les confronter à la méthodologie UICN pour évaluer leur degré de menace.

Notons toutefois que la réalisation de cette liste rouge met également en évidence le manque de connaissance pour certains taxons. Ainsi, 25 % (18 espèces) des espèces de mammifères sauvages présents en Poitou-Charentes n'ont pas pu être évalués par la méthode UICN. Il s'agit notamment de 8 micromammifères (insectivores et rongeurs), de 4 Chiroptères et de 5 mammifères marins.

Menaces pesant sur les Mammifères du Poitou-Charentes

Comme beaucoup de régions françaises, le Poitou-Charentes a subi des modifications environnementales profondes lors des dernières décennies. Dans la majorité des cas, ces modifications ont eu des effets négatifs sur les populations picto-charentaises de mammifères sauvages. Les transformations des pratiques agricoles, l'urbanisation galopante, le développement des axes et du trafic routier, le développement des voies ferroviaires, les aménagements fonciers, le drainage, les pollutions, etc. ont profondément bouleversé les paysages et leurs cortèges de mammifères. Les milieux de plaines ouvertes (agriculture intensive) abritant une diversité faible de mammifères augmentent, alors que les milieux bocagers,

paysages traditionnels du Poitou-Charentes et abritant une diversité plus riche, sont en constante régression ou de plus en plus dégradés. Plus de 35 000 km de linéaire de haie ont ainsi disparu entre 1960 et 2000 sur 57 % du territoire du Poitou-Charentes (IATT, 2009) et plus de 100 000 ha de surface en herbe depuis 1992.

Depuis 20 ans, le tissu urbain est en constante augmentation autour des villes et des villages. Ceci se traduit également par une extension des infrastructures routières. Le réseau autoroutier régional a ainsi augmenté de plus d'un tiers ces quinze dernières années. Les habitats et les milieux naturels s'en sont

trouvés largement fractionnés, induisant, entre autres, une perturbation majeure dans le déplacement des mammifères sauvages et des risques de collision plus importants. Entre 2000 et 2015, plus de 40 espèces de mammifères sauvages ont été victimes de mortalité routière en Poitou-Charentes dont certaines considérées comme patrimoniales comme la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, le Castor d'Eurasie ou des Chiroptères.

Les milieux marins ne sont pas épargnés. Les pollutions, la surexploitation aquacole, les captures accidentelles dans les engins de pêche et la navigation en constante croissance dans les pertuis charentais sont également des menaces importantes pour les mammifères marins qui les fréquentent.

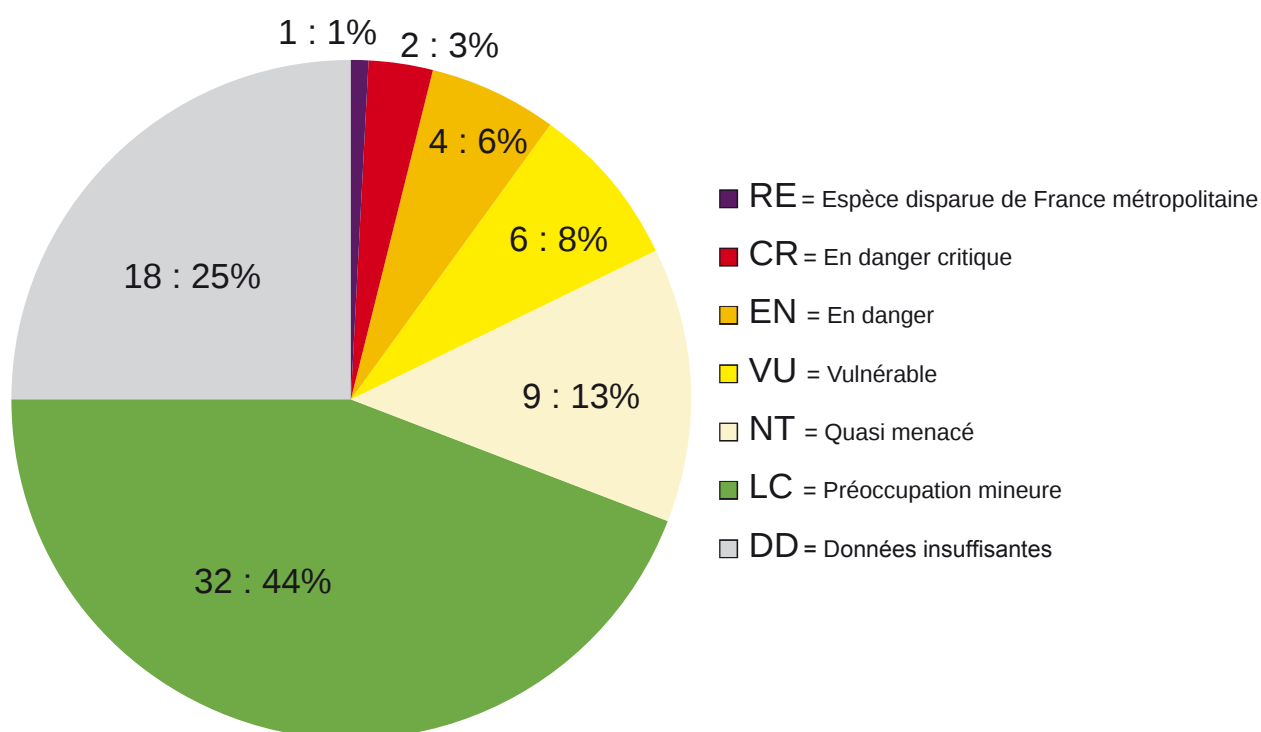


▲ Loutre d'Europe © Sylvain Fagart

■ Résultats de l'évaluation

L'évaluation selon la méthodologie UICN et les différents échanges avec le comité d'experts permettent d'identifier :

- 1 espèce disparue
- 12 mammifères (17 %) menacés (catégories CR, EN, VU) ;
- 9 mammifères (13 %) quasi menacés (catégorie NT), c'est-à-dire près de remplir les seuils propres aux espèces menacées, dont 7 espèces de Chiroptères ;
- 18 mammifères (25 %) pour lesquels les données disponibles ne permettent pas d'estimer leur état de conservation (catégorie DD).



Coordination de la liste

Miguel Gailledrat (Vienne Nature)

Comité d'évaluation

Matthieu Authier (Observatoire PELAGIS), Gilles Capron & Christelle Bellanger (ONCFS), Eric Brugel & Philippe Jourde (LPO France), Nicolas Cotrel & Anthony Le Guen (Deux-Sèvres Nature Environnement), Matthieu Dorfiac (Charente Nature), Miguel Gailledrat & Olivier Prévost (Vienne Nature), Maxime Leuchtmann (Nature Environnement 17).

Labellisation UICN France

Florian Kirchner & Hélène Colas (UICN France)

QUELQUES EXEMPLES



▲ © M. Dorfiac

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*

CR

Cette espèce à large répartition mondiale est en régression partout en Europe et en France. En Poitou-Charentes, le Minioptère est rare et très localisé. Les sites d'hibernation majeurs sont principalement localisés en Charente et à un degré moindre en Charente-Maritime. Les 3 colonies de reproduction connues à ce jour sont également localisées dans ces 2 départements. Le Minioptère de Schreibers n'est observé que très rarement dans les départements des Deux-Sèvres et la Vienne, où il se reproduisait pourtant encore dans les années soixante. Cette espèce strictement cavernicole et très grégaire a fortement régressé (80 % des effectifs) en Poitou-Charentes suite à des épizooties virales (2002) et les effectifs peinent encore à se reconstituer. Les principaux sites d'hibernation et de reproduction font l'objet de suivis, de mesures de gestion et de conservation afin d'éviter la disparition de l'espèce du territoire.

Vison d'Europe *Mustela lutreola*

CR

Ce mustélide inféodé aux zones humides est considéré comme en danger critique d'extinction au niveau mondial tant sa répartition a régressé lors des dernières décennies. En Poitou-Charentes, sa répartition actuelle se limite au bassin versant de la Charente et constitue à ce jour l'un des derniers foyers français. La disparition des zones humides, les pollutions, le piégeage, les campagnes de lutte chimique contre les rongeurs en utilisant la bromadiolone (anticoagulant), la mortalité routière et la compétition récente du Vison d'Amérique sont autant de facteurs ayant contribué au déclin drastique du Vison d'Europe en Poitou-Charentes. Aujourd'hui, il devient urgent que des mesures efficaces soient mises en place pour éviter sa disparition. Gageons que les programmes d'actions en cours, tels que le plan national d'action ou le « Life Nature Vison d'Europe » mené sur la Vallée de la Charente permettront de préserver l'un des mustélidés les plus menacés au monde.



▲ © S. Billaud



▲ © O. Prévost

Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*

EN

Principalement présent sur le pourtour méditerranéen, le Rhinolophe euryale est une chauve-souris troglophile qui a subi l'un des déclinés les plus importants en France au milieu du XX^e siècle frôlant l'extinction. Les dérangements dans les gîtes souterrains, l'utilisation de pesticides et les opérations de baguages sont les principales menaces ayant affecté l'espèce. En Poitou-Charentes, le Rhinolophe euryale est actuellement connu dans seulement 10 gîtes d'hibernation et 5 de reproduction avec une répartition très fragmentée. La population présente au sein des vallées de la Gartempe et de l'Anglin dans le département de la Vienne paraît la plus importante et joue le rôle réservoir pour les populations limitrophes de la région Centre. Si les effectifs semblent stables et en légère progression dans les sites suivis et protégés depuis quelques années, l'espèce reste encore très fragile et menacée en Poitou-Charentes.

Liste rouge
des Mammifères
du Poitou-Charentes



▲ © N. Tranchant

Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*

EN

Inféodé aux milieux aquatiques et aux zones humides associées, le Murin de Daubenton est largement réparti en Poitou-Charentes. En période hivernale, si l'espèce est régulièrement observée dans les cavités souterraines, les effectifs restent le plus souvent faibles. En période estivale, le Murin de Daubenton utilise très souvent les ponts et les moulins comme gîtes de reproduction. Depuis une dizaine d'années, une diminution importante (>50%) du nombre de colonies de parturition est observée en Poitou-Charentes. La destruction de l'espèce lors des travaux de restauration des ponts, la dégradation des habitats de chasse et l'utilisation de pesticides sont les principales menaces affectant l'espèce. Depuis quelques années, des actions de prise en compte des chauves-souris dans les travaux de restauration des ponts sont menées par les associations auprès des collectivités. Nul doute que ces actions auront au moins pour effet de stopper la destruction de l'espèce lors des travaux entrepris sur les ouvrages d'art.

Castor d'Eurasie *Castor fiber*

EN

Après plusieurs siècles d'absence, le Castor d'Eurasie a fait son retour dans les cours d'eau du Poitou-Charentes suite aux campagnes de réintroduction réalisées dans les années 1970 sur la Loire. Présent seulement dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne depuis 2001, l'espèce colonise pas à pas le réseau hydrographique du bassin de la Loire au gré des obstacles et des ressources alimentaires disponibles. Si l'espèce est en expansion, sa population est encore fragile avec une estimation à moins de 250 individus en Poitou-Charentes. Les luttes chimiques contre le Ragondin et le Rat musqué, la destruction de ses habitats, les destructions volontaires et la mortalité routière restent les menaces les plus courantes. A terme, on peut également se poser la question du brassage génétique (population issue de seulement 26 individus lors de 2 relâchés en 1974-76 et 1994-96) et des conséquences de la consanguinité sur la pérennité des populations.



▲ © S. Richier



▲ © A. André

Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*

EN

La répartition mondiale du Campagnol amphibie se limite à la France et à la péninsule ibérique. Présent dans les 4 départements du Poitou-Charentes, ce rongeur affectionne les milieux aquatiques et les zones humides riches en végétation, les réseaux de fossés, les marais, les mares et les étangs. Lors des 20 dernières années, le Campagnol amphibie a subi une forte régression de ses effectifs. La disparition et l'altération des zones humides, l'agriculture intensive, la concurrence du Ragondin et du Rat musqué ainsi que l'usage de la bromadiolone pour leur destruction sont les principales causes de la régression de l'espèce. La méconnaissance de l'espèce par les piégeurs peut également être une source de destruction lors de campagnes de piégeage, alors que l'espèce est protégée en France. Afin d'améliorer les connaissances sur son statut, une enquête a été lancée en Poitou-Charentes en 2017.



▲ © P. Rigaux

Crossope aquatique *Neomys fodiens*

VU

Présente dans une grande partie de l'Europe, la Crossope aquatique est une musaraigne qui fréquente préférentiellement les ruisseaux des têtes de bassin riches en végétation. Présente dans les 4 départements du Poitou-Charentes, l'espèce est assez rare. Depuis plus de 10 ans, ses habitats se sont dégradés et/ou ont été détruits, engendrant une forte diminution des observations de l'espèce (déclin > 30%). Les recalibrages des cours d'eau, les curages des fossés, les pollutions, les assèchements des cours d'eau et de leurs sources et les projets d'aménagement du territoire (infrastructures routières, ferroviaires, etc.) sont les principales causes de destruction de ses habitats. Des études permettant d'accroître les connaissances sur sa répartition et son statut devront être mise en œuvre pour mieux apprécier les causes de sa régression en Poitou-Charentes.

Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

VU

Le Grand rhinolophe est présent dans les 4 départements du Poitou-Charentes. En été, les principales colonies de parturition sont localisées dans le département des Deux-Sèvres (31 colonies sur les 40 connues) avec une estimation de l'ordre de 2500 individus. En hiver, il occupe principalement les cavités souterraines du Poitou-Charentes (plus de 350 sites) et ses effectifs hivernaux (7000 ind.) constituent une des populations françaises les plus importantes. Pourtant, et malgré les mesures de protection mise en place sur les colonies hivernales les plus importantes (protection physique des cavités, convention, etc.), on assiste depuis une dizaine d'années à une régression de près de 30 % des effectifs. Les aménagements fonciers, l'intensification des pratiques agricoles, les aménagements du territoire (infrastructure routière, ferroviaire) et les pollutions lumineuses sont les menaces les plus probables. Afin de cerner les causes de cette régression, les associations de protection de la nature, associées à des laboratoires universitaires de recherche, ont lancé un vaste programme sur cette espèce depuis 2016.



▲ © M. Gailledrat



▲ © L. Arthur

Noctule commune *Nyctalus noctula*

VU

Les connaissances de gîtes occupés par la Noctule commune, présente dans les 4 départements du Poitou-Charentes, restent très lacunaires. Le nombre de colonies de reproduction connues en Poitou-Charentes est très faible (< 10). Cependant lors des études acoustiques nocturnes à l'aide de détecteurs à ultrasons menées en Poitou-Charentes depuis plus de 10 ans, il a été constaté une forte diminution des contacts de l'espèce, qui a été corrélée à une diminution des individus. Cette régression n'a pour le moment pas d'explication, mais la Noctule commune devra faire l'objet de suivi spécifique pour tenter de comprendre les causes de ce déclin.

Liste rouge
des Mammifères
du Poitou-Charentes



▲ © M. Gervot

Belette d'Europe *Mustela nivalis*

VU

La Belette d'Europe a une répartition mondiale très vaste. Présente dans les 4 départements du Poitou-Charentes, l'espèce est assez ubiquiste et fréquente de nombreux types d'habitat. Les populations fluctuent en fonction des ressources alimentaires disponibles et notamment celles de micromammifères, mais également en fonction de la prédation par les renards et les oiseaux de proie. Cependant, depuis une dizaine d'années, on constate un déclin important des populations du Poitou-Charentes. L'utilisation de produits chimiques en agriculture, le déclin des populations de Lapin de garenne, la mortalité routière, la compétition et la prédation par les chats domestiques sont les principales menaces affectant les populations de Belette.

Putois d'Europe *Mustela putorius*

VU

Le Putois d'Europe a une large répartition européenne. Présent dans les 4 départements du Poitou-Charentes, il fréquente préférentiellement les zones humides, les vallées alluviales et les zones bocagères. Depuis une quinzaine d'années, on constate un déclin important (> 30%) des populations du Poitou-Charentes. La destruction et la dégradation de ses habitats, les maladies, le piégeage et la mortalité routière sont les principales causes de sa régression. A ces dernières s'ajoutent également la raréfaction des ressources alimentaires comme celle du lapin qui peut constituer une de ses proies principales, mais également des populations d'amphibiens dont il se nourrit lors de leurs migrations printanières. Ce constat alarmant est également national et est à l'origine, en 2017, d'une demande de classement du Putois d'Europe comme espèce protégée par la SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères).



▲ © M. Gastinois



▲ © E. Rousseau

Dauphin commun *Delphinus delphis*

VU

Le Dauphin commun est une espèce grégaire qui fréquente les eaux du littoral charentais, notamment au large des îles. En atlantique, l'espèce affectionne plus particulièrement le plateau continental du golfe de Gascogne avec une préférence pour une profondeur de -50 m. Comme pour beaucoup de mammifères marins, les activités humaines sont à l'origine des principales menaces. Les pollutions et l'exploitation des ressources, avec notamment les captures accidentelles, sont les deux principales causes qui affectent l'espèce. Des études récentes ont mis en évidence que les populations fréquentant les zones néritiques (zones marines peu profondes), telle que celles du Poitou-Charentes, étaient plus fragiles que les populations océaniques.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE : Espèce disparue en Poitou-Charentes

Espèces menacées de disparition en Poitou-Charentes :

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en Poitou-Charentes de manière occasionnelle ou marginale)

Liste des espèces présentes en Poitou-Charentes évaluées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes	Catégorie Liste rouge France 2017	Catégorie Liste rouge Mondiale 2016
<i>Canis lupus</i>	Loup	RE		VU	LC
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	CR	A2abc	VU	NT
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	CR	EN (A2abc)(+1)	CR	CR
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	EN	B2ab(iii)	LC	NT
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	EN	A2abc	LC	LC
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	EN	D	LC	LC
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	EN	A2abce	NT	VU
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	VU	A4c	LC	LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	VU	A2abc	LC	LC
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	B2ab(v)	VU	LC
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	VU	A2ac	LC	LC
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	VU	A2abc	NT	LC
<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun	VU	A3(d)	LC	LC
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	NT	pr.B2b(iii)	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	VU(A2a)(-1)	NT	LC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	pr.B2b(iii)	NT	LC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	VU(A2a)(-1)	NT	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	pr.B2b(ii)	NT	LC
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	NT	VU(A2a)(-1)	LC	LC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	pr.B2b(iii)	NT	NT

Liste rouge
des Mammifères
du Poitou-Charentes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes	Catégorie Liste rouge France 2017	Catégorie Liste rouge Mondiale 2016
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	VU (A2ace)(-1)	NT	NT
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	NT	pr.B2b(ii)	LC	NT
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC		LC	LC
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	LC		LC	LC
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	LC		LC	LC
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC		LC	LC
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	LC		NT	LC
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC		LC	LC
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC		LC	NT
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC		LC	LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC		LC	LC
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	LC		LC	DD
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC		LC	LC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC		LC	LC
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC		LC	LC
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	LC		LC	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC		LC	LC
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC		LC	LC
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC		LC	LC
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC		LC	LC
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC		LC	NT
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	LC		LC	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC		LC	LC
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC		LC	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC		LC	LC
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC		LC	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC		LC	LC
<i>Glis glis</i>	Loir gris	LC		LC	LC
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LC		LC	LC
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC		LC	LC
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC		LC	LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes	Catégorie Liste rouge France 2017	Catégorie Liste rouge Mondiale 2016
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC		LC	LC
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	LC		LC	LC
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	DD		NT	LC
<i>Suncus etruscus</i>	Pachyure étrusque	DD		LC	LC
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	DD		VU	VU
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	DD		LC	LC
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	DD		LC	LC
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	DD		NT	LC
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	DD		LC	LC
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	DD		NT	LC
<i>Stenella coerulevalba</i>	Dauphin bleu et blanc	DD		LC	LC
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand Dauphin	DD		LC	LC
<i>Globicephala melas</i>	Globicéphale noir	DD		LC	DD
<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	DD		NT	LC
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	DD		LC	LC
<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre	DD		NT	LC
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	DD		LC	LC
<i>Microtus pyrenaicus</i>	Campagnol des Pyrénées	DD		LC	LC
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	DD		LC	LC
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	DD		LC	LC



▲ Pipistrelle commune © Philippe Jourde

Liste des espèces présentes en Poitou-Charentes non soumises à évaluation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Catégorie Liste rouge France 2017	Catégorie Liste rouge Mondiale 2016
<i>Mustela vison</i>	Vison d'Amérique	NA(a)	NA	LC
<i>Mustela furo</i>	Furet	NA(a)		
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	NA(a)	NA	LC
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA(a)	NA	LC
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA(a)	NA	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA(a)	NA	LC
<i>Vespertilio murinus</i>	Vespertilion bicolore	NA(b)	DD	LC
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	NA(b)	NT	LC
<i>Pagophilus groenlandicus</i>	Phoque du Groenland	NA(b)	NA	LC
<i>Cystophora cristata</i>	Phoque à capuchon	NA(b)	NA	VU
<i>Odobenus rosmarus</i>	Morse	NA(b)	NA	VU
<i>Orcinus orca</i>	Orque	NA(b)	DD	DD
<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	NA(b)	NT	LC
<i>Peponocephala electra</i>	Peponocephale	NA(b)	NA	LC
<i>Lagenorhynchus acutus</i>	Lagenorhynque à flancs blancs	NA(b)	DD	LC
<i>Lagenorhynchus albirostris</i>	Lagenorhynque à rostre blanc	NA(b)	NT	LC
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	NA(b)	VU	VU
<i>Kogia breviceps</i>	Cachalot pygmée	NA(b)	DD	DD
<i>Kogia sima</i>	Cachalot nain	NA(b)	NA	DD
<i>Mesoplodon bidens</i>	Mésoplodon de Sowerby	NA(b)	DD	DD
<i>Ziphius cavirostris</i>	Baleine à bec de Cuvier	NA(b)	DD	LC
<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	NA(b)	NT	EN
<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Petit Rorqual	NA(b)	LC	LC
<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual de Rudolphi	NA(b)	DD	EN

Poitou-Charentes Nature

Union régionale depuis 1971, Poitou-Charentes Nature fédère 11 associations présentes sur les 4 départements du Poitou-Charentes qui elles-mêmes regroupent plus de 80 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 10 000 citoyens. Agréée dorénavant « association de protection de l'environnement sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine », elle prend part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives de son territoire d'agrément. PCN assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination administrative du projet d'actualisation des Listes rouges du Poitou-Charentes, depuis son montage technique et financier en 2014.

Vienne Nature

Créée en 1967, Vienne Nature est une association agréée au titre de la protection de la nature qui agit pour la préservation de l'environnement dans la Vienne. L'association mène à l'échelle départementale une politique adaptée au but à atteindre par ses statuts, pour une approche globale et intégrée de l'environnement par le biais notamment de la connaissance des espèces et des espaces et la défense de leurs milieux, par le biais d'actions de sensibilisation et l'éducation à l'environnement et enfin par la participation au débat environnemental. Depuis plus de 20 ans, l'association coordonne, conduit et contribue à des inventaires et des suivis des mammifères sauvages du Poitou-Charentes.

LPO

Première association de protection de la nature de France avec plus de 45 000 membres, la LPO s'engage depuis plus d'un siècle pour la protection des espèces, la préservation des espaces, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. La LPO est le représentant officiel de BirdLife International en France et est reconnue d'utilité publique depuis 1986. Implantée depuis les années 1970 en Charente-Maritime, elle met en œuvre localement les politiques européennes (animateur de sites Natura 2000), assure la gestion conservatoire de plusieurs zones de marais (Réserves Naturelles Nationales, propriétés LPO, marais périurbains de Rochefort), réalise des inventaires, expertises et suivis de la faune et de la flore du département. La LPO assure la coordination technique du programme Listes rouges du Poitou-Charentes et l'édition des documents de porter-à-connaissance.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Conception : Miguel Gailledrat (Vienne Nature)

Coordination technique régionale : Eric Brugel (LPO)

Réalisation, maquette : Fabien Ratelet - Service Editions LPO © 2018 - ED1801006FR

Crédits photos couverture : Vison d'Europe © Gilles Martin - Minioptère de Schreibers © Matthieu Dorfiac

Dauphin commun © Elise Rousseau - Campagnol amphibie © Miguel Gailledrat

Référence bibliographique :

Poitou-Charentes Nature, 2018. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères. Fontaine-le-Comte



Avec le soutien financier de :

